



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 04 NOVEMBRE 2020

Le 04 novembre 2020 à 18h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 27 octobre 2020, s'est réuni sous la présidence de Monsieur CALLAIS, Maire.

### **Etaient présents :**

Patrick CALLAIS, Cécile GALHAUT, William GUILLARD, Marie LE COUSIN, François CRAMILLY, Marie-Claude BEAUFILS, Charles LENOIR, Céline DURVICQ, Daniel ROUSSEL, Réjan SAUPIN, Sophie LOQUIN, François LANGLOIS, Christian LETEURTRE, Josiane POINFOUX, Jean Pierre MOURIER, Rachel FOUCART, Jean-Marie GILLE, Sandrine LECLERC, Paul BONMARTEL, Karine CHERON, Monique COURSELLE, Vincent SGARLATA, Céline DELPECH, Juan Carlos VEGAS, Pascal POYE

### **Absent(s) excusé(s) ayant remis un pouvoir :**

Elisabeth BIDEAUX à Christian LETEURTRE,

### **Absent(s) excusé(s):**

Béatrice TASSERY

formant la majorité des membres en exercice.

Madame Sophie LOQUIN est nommée secrétaire de séance.

Nombre de membres	
En Exercice	27
Présents	25
Qui ont pris part à la délibération	26
Pour	26
Contre	0
Abstention(s)	0
Non votant(s)	0

#### DÉLAIS ET VOIES DE RECOURS

*Si vous entendez contester la présente décision, vous pouvez saisir le tribunal administratif compétent d'un recours contentieux dans les **DEUX MOIS** à partir de sa notification.*

*Vous pouvez également saisir le Maire d'un recours gracieux. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivants la réponse. L'absence de réponse au terme d'un délai de deux mois vaut rejet implicite.*

## **SEMVIT: APPROBATION DU RAPPORT D'ACTIVITES - CM/20/134**

Il est précisé au Conseil Municipal qu'en application des dispositions de l'article L1524-5 du code général des collectivités territoriales, les représentants de la commune au sein du Conseil d'Administration de la SEMVIT doivent présenter chaque année au Conseil Municipal, un rapport écrit.

Ce rapport annuel a, notamment, pour objet d'informer le Conseil Municipal sur l'activité de la SEMVIT dont la commune est actionnaire, sur sa situation financière et comptable.

Après présentation du rapport d'activités de la SEMVIT pour l'année 2018, il est proposé au Conseil Municipal d'émettre un avis favorable sur ledit rapport.

### **LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,**

VU l'article L 1524-5 du code général des collectivités territoriales,  
VU le rapport d'activités de la SEMVIT pour l'année 2019.

**DECIDE D'EMETTRE** un avis favorable sur le rapport d'activités 2019 de la SEMVIT joint à la présente délibération.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité cette délibération.

Fait au Trait et certifié exécutoire  
le 5 novembre 2020

**Patrick CALLAIS,**  
**MAIRE**

